

DESCRIPTION DU CORPS D'EMPLOI

DATE : 25 -11-2009

CATÉGORIE : A

1. TITRE: CHARGÉ DE PROJET INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIQUE

2. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature) :

Les emplois de chargé de projet informatique et technologique sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle des activités dont il a la responsabilité. Il fournit une expertise en matière d'implantation, d'utilisation et d'entretien des programmes et des systèmes informatiques et technologiques. Il planifie et organise l'évolution des technologies, des réseaux de télécommunications et des systèmes (matériels et logiciels) propres à son secteur.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

(Attributions caractéristiques)

1. Le chargé de projet informatique planifie, organise, coordonne et contrôle la mise en œuvre des activités reliées au support informatique et technologique propre à son secteur d'activités tel que l'enseignement, la recherche, la gestion et les contrats de services professionnels. Il prend connaissance des projets afin de bien comprendre leurs orientations et leurs exigences.
2. Il planifie, conçoit et évalue le développement des systèmes informatiques et technologiques en terme de choix d'équipement, de types de systèmes, d'utilisation des installations, etc., et il met en place les veilles technologiques nécessaires. Il prépare les spécifications en lien avec la programmation, coordonne l'implantation et vérifie l'exactitude des résultats.
3. Il assure la mise en place et le soutien d'infrastructures hébergeant les serveurs pour la gestion de l'enseignement et de la recherche dans les entrepôts de données (SAN) et des serveurs à haute disponibilité et accessibles à partir des différents campus de l'Université.
4. Il conseille, influence et oriente les clients sur la réingénierie des processus institutionnels académiques, administratifs ou technologiques. Il détermine la faisabilité du projet en tenant compte des besoins et des objectifs exprimés, des contraintes (budgétaires, structurelles, temporelles), des configurations disponibles et des interactions avec les systèmes existants, et ce, autant à l'interne qu'à l'externe.

5. Il assure la mise en œuvre et le respect des besoins et des échéanciers liés à la réalisation des projets dont il a la charge. Il coordonne les activités de tous les intervenants impliqués dans les projets. Il surveille l'avancement des projets, identifie les problèmes et les difficultés liées à l'atteinte des objectifs et propose différentes solutions. Il intervient auprès du personnel des autres services de l'Université dans le cadre des suivis à réaliser pour mener à terme les projets selon les spécifications prévues.
6. Il est responsable de supporter tout développement des systèmes informatiques et technologiques par une documentation appropriée soit celle à l'intention des usagers. Il organise des séminaires de formation et d'information sur des sujets liés à son expertise. Il collabore étroitement à la préparation de capsules d'information ou des formations sur les systèmes existants, les nouvelles technologies et les nouveaux outils.
7. Il conseille les usagers à l'utilisation de l'informatique et des technologies. Il contribue à l'évaluation et à l'optimisation de la performance des systèmes et des configurations informatiques ainsi que des infrastructures technologiques.
8. Il conseille la direction sur l'élaboration de politiques et le développement stratégique en informatique. Il recommande l'acquisition de produits informatiques dans une optique d'amélioration de la qualité des services offerts tout en tenant compte des besoins et de l'évolution rapide de la technologie, et ce, dans les limites des budgets accordés par la direction et son supérieur afin d'assurer le bon fonctionnement des services technologiques. Il négocie au besoin et propose des contrats plus avantageux.
9. Il s'assure que les mécanismes de contrôle de sécurité et de respect de la vie privée sont appliqués selon les règles reconnues dans le domaine (confidentialité, intégrité et disponibilité des données).
10. Il peut superviser du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, sur demande, donner son avis lors de la notation.
11. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

4. QUALIFICATIONS REQUISES:

Scolarité : Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en sciences ou en informatique.

Expérience:

Autres: